

# FagorBrandt : la justice homologue les projets de reprise un millier d'emplois sauvé

Par **L'EXPRESS.fr** , publié le 15/04/2014 à 19:46 , mis à jour à 21:25



La justice a donné son feu vert à une reprise de FagorBrandt

*Le tribunal de commerce de Nanterre a homologué ce mardi les projets de reprise de FagorBrandt soumis par le groupe Cevital, permettant le maintien de 1.420 emplois sur 1.800.*

Le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) a homologué mardi les projets de reprise de **FagorBrandt** soumis par le groupe Cevital, permettant le maintien de 1.420 emplois sur 1.800, a annoncé à l'AFP **l'avocat de l'industriel algérien**.

"Le tribunal a ordonné la cession des actifs de FagorBrandt au profit de la société Cevital", a indiqué à l'AFP Laurent Jourdan, l'avocat du groupe algérien. Les deux autres projets concernant la reprise des sites vendéens "sont également acceptés", a-t-il précisé.

La reprise des activités de FagorBrandt, dont la maison-mère espagnole se trouve en faillite, fait l'objet de trois offres coordonnées. La principale émane de Cevital qui propose de reprendre les sites d'Orléans et Vendôme, le siège et les services après-vente, soit 1.225 salariés en France.

En accord avec cette proposition, les sociétés locales Variance Technologies, une PME de plasturgie, et S20 Industries, ont prévu de reprendre les sites vendéens du groupe, que Cevital ne souhaitait pas garder, permettant ainsi le maintien de 220 emplois, soit la moitié des effectifs concernés.

## Fin de l'incertitude

"Nous permettons le maintien de 1.225 emplois sur les sites que nous reprenons", a assuré Me Jourdan. "L'objectif de Cevital est de donner à FagorBrandt les moyens de se développer à l'international et de devenir un acteur majeur en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord", a-t-il précisé.

Cette reprise de Fagorbrandt fait partie d'une "stratégie à long terme", a insisté l'avocat, soulignant qu'elle "permet maintenir l'emploi en France". La décision du Tribunal de commerce a mis fin à l'incertitude dans laquelle étaient plongés les salariés du groupe de FagorBrandt depuis l'automne dernier.

Lundi, le groupe algérien était parvenu à un accord avec les deux entreprises locales qui prévoient la reprise des usines vendéennes, à Aizenay et La Roche-sur-Yon, soit 440 personnes. Le projet de Variance Technologies prévoit de conserver 53 emplois à Aizenay. L'autre, S20 Industries, soutenu par des dirigeants de l'usine de La Roche-sur-Yon, porte sur 170 emplois sur les deux sites.

Le projet de Cevital prévoit de conserver les usines de Vendôme et Orléans, le siège de Rueil-Malmaison et les services après-vente basés à Cergy-Pontoise, soit les deux tiers des salariés hexagonaux. Il pérennise aussi 300 emplois en Espagne et 350 en Pologne. Rien que pour la France, le groupe du milliardaire Issad Rebrab va apporter 100 millions d'euros, selon les syndicats.

Les quatre usines de FagorBrandt, qu'un prêt de l'État avait permis de soutenir jusqu'en mars, étaient à l'arrêt depuis la mi-mars, faute de pouvoir payer les fournisseurs.